

Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Paris, le 7 JUIN 2017

N.Ref: RD/NS

Madame la Maire,

Chère Anne,

Le Mur pour la Paix, sur le Champ de Mars, est dans une situation préoccupante. Son état de dégradation en fait une structure fragile, à tel point que la préfecture de Police a régulièrement qualifié le Mur de péril public.

Le Champ de Mars est pourtant largement fréquenté : il n'est pas possible de laisser perdurer un risque aussi important pour l'ensemble des usagers, riverains comme touristes, qui circulent sur un des sites les plus prestigieux de la capitale.

Un simple barriérage, même élargi, disposé autour du Mur pour la Paix n'est pas une solution pérenne. Faute de volonté politique claire, c'est pourtant le choix que pourrait faire la Préfecture de Police, en élargissant l'emprise de sécurité.

Cette situation réduit encore la surface disponible pour la mise à disposition du public du Plateau Joffre pour des événements à résonnance nationale et internationale. Il n'est pas cohérent de souhaiter faire vivre cette partie sud du Champ de Mars en y maintenant un édifice menaçant ruine.

Les recours se multiplient à l'encontre des autorités compétentes sur le Champ de Mars : ils pointent la carence des décideurs qui crée un danger important, pour tous. Cette procédure rentrera bientôt dans sa phase contentieuse, la justice serait alors à même d'ordonner le désassemblage du Mur.

Il nous revient aujourd'hui de faire preuve de responsabilité, en relançant une concertation entre les différents acteurs, dont les époux Halter, pour organiser le démontage puis le transfert du Mur à la Villette. D'ailleurs Monsieur Halter avait donné son accord.

Je sais pouvoir compter sur votre bienveillance dans l'examen de ce dossier et je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs,

Dati

Rachida DATI

Rachida Dati